

Membres élus présents :

M^{me} DE CAGNY, M^{me} LE DUS, M. DE KAENEL, M. LE GUIENNE, M^{me} RAMELET-LEMASSON, M. DAVENNE, M. QUEIROS CONDE, M^{me} EUILLET, M. SAUNIER, M^{me} SOREL, M^{me} COLOMBIER, M. BACHIR BENDAOU, M. BATOUFFLET, M^{me} CALLIES, M. LAMRIBEN, M. LEBOULANGER, M^{me} BOUGAN, M. MOINGEON, M. DUROCHER, M^{me} NANTIER, M. CAZAUX, M^{me} COHEN, M^{me} DIETLIN, M. FORGE, M. PENTEK, M. FELMANN, M. DUPEYRON

Procurations :

M^{me} BECART donne procuration à M. LE GUIENNE
M. LESELLIER donne procuration à M. DE KAENEL
M. BALDRAN donne procuration à M. DE KAENEL
M. ALLEMAND donne procuration à M. LE GUIENNE
M^{me} PICOT donne procuration à M. LEBOULANGER
M. HOCINE donne procuration à M. LAMRIBEN

Membres Invités présents :

M. DESHAYES – Chef de département CS, M. JAILLOT – Chef de département TC, D. LAUTRU – Chef de département GEII, M^{me} MAZZUCHELLI – Responsable Administrative, M. PABLO – Chef de département GMP, V. PINA – Responsable LP.

Ouverture de séance : 33 votants (27 présents - 6 procurations)

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le directeur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui ont accepté de rejoindre le conseil :

Mme Lauriane LE DUS : INFL

Mme Véronique RAMELET-LEMASSON : Air France

Les candidatures de Mme Le DUS et Mme RAMELET-MASSON sont soumises au vote du conseil : 33 votants (27 présents – 6 procurations) :

Résultat du vote : 0 abstention – 33 pour

Mme LE DUS et Mme RAMELET-LEMASSON sont élues membres du conseil en qualité de personnalités extérieures pour un mandat de 3 ans.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

▶ **Signalétique**

La signalétique extérieure du site de Ville d'Avray doit être installée en fin de semaine prochaine.

M. BATOUFFLET rappelle que Fipméca a participé au financement de ce projet à hauteur de 15 000€.

▶ **Travaux - projets**

Sécurisation de l'accès extérieur des bâtiments : système de badge contrôle d'accès.

Les rideaux ont été installés en Amphi.

▶ **Micro-ondes**

M. BATOUFFLET informe que 4 micro-ondes ont été commandés.

F. MAZZUCHELLI ajoute que l'installation est à prévoir.

R. COHEN signale l'absence de micro-ondes sur le bâtiment N à Nanterre (Éphémère II).

F. PABLO ajoute qu'il n'y a pas d'espaces suffisants pour déjeuner.

N. NANTIER ajoute que c'est un problème récurrent.

A. PENTEK demande la possibilité de diminuer les tarifs du CROUS.

F. MAZZUCHELLI répond que les tarifs sont votés par le CROUS avec le DGS de l'université.

T. FORGE se plaint des quantités minimales servies au Food Truck.

M. BATOUFFLET estime que c'est la tarification qui pose le plus de difficultés.

► **Travaux Nanterre**

M. BATOUFFLET annonce sous toute réserve le projet de réhabilitation du bâtiment T dans le but d'y affecter les formations GEA,CS et TC.

► **Présentation CVEC – budget participatif**

F. MAZZUCHELLI présente Mme Ranna Leão, chargée de projet CVEC/budget participatif.

La CVEC a permis de mettre en place le premier budget participatif de l'université : 50 000€ attribués par les étudiants à des projets proposés par toute la communauté.

Le budget participatif de notre établissement a été impulsé par la consultation sur le projet de l'Université où il est question de faire vivre la démocratie étudiante. Très concrètement, il s'agit de donner l'occasion à la communauté universitaire de formuler des propositions pour améliorer la vie de campus et ensuite de voter pour les propositions qui sont réalisables (qui respectent le règlement du budget participatif).

Pour cette première édition nous avons eu 55 propositions de déposées et étudiées par les services concernés dont 18 soumis au vote (sous forme de 11 projets après fusion des propositions similaires), 30 propositions hors cadre ou non réalisables et 7 propositions déjà en cours de réflexion ou réalisation par les services de l'université.

Le 1^{er} budget participatif est clos, le budget participatif N°2 va être lancé.

Pour toute question ou proposition, Mme Leão donne ses coordonnées téléphoniques : 01 40 97 70 00

► **Projet de construction Saint-Cloud**

M. BATOUFFLET informe du lancement d'une pré-étude de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment à Saint-Cloud sur le site du Vieux Pozzo, face à la gare SNCF. Ce projet CPER aurait pour vocation de pouvoir loger les formations de l'IUT hébergée actuellement sur le site de Nanterre, à l'horizon 2024 ?.

► **Partenariat Safran Engine Aircraft**

M. BATOUFFLET annonce l'accord de partenariat entre l'IUT et Safran Engine Aircraft.

► **ETS Montréal**

M. BATOUFFLET informe le conseil de deux projets de convention relatifs à un accord cadre avec l'ADIUT et l'ETS Montréal.

La 1^{ère} convention a pour objet l'intégration des diplômés de DUT à l'ÉTS en échange DUETI. Il vise également à définir les conditions de poursuite d'études post DUETI au cycle ingénieur de l'ÉTS, en vue de l'obtention d'un diplôme de baccalauréat en génie de l'ÉTS.

L'autre convention spécifique a pour objet l'intégration des étudiants de DUT dans les programmes de baccalauréat en génie de l'ÉTS, dans le cadre d'une mobilité internationale et en vue de l'obtention de leur DUT. Il vise également à définir les conditions de poursuite d'études post DUT au cycle ingénieur de l'ÉTS, en vue de l'obtention d'un diplôme de baccalauréat en génie de l'ÉTS.

Les projets de convention sont soumis à l'avis du conseil. 33 votants (27 présents – 6 procurations) :

Résultat du vote : 0 abstention – 33 pour

Les projets de convention avec l'ETS Montréal sont approuvés à l'unanimité.

► **Convention de cession de matériel**

La convention a pour objet de procéder à la cession à titre gratuit d'une machine Realmeca FD1 de l'atelier du GMP au profit du département Génie Mécanique et Productique de L'institut Universitaire de Technologie de Rennes et d'autoriser ce dernier à les enlever sur leur lieu de dépôt.

Seront à préciser la prise d'effet ainsi que la sortie d'inventaire.

Le projet de convention est soumis à l'avis du conseil. 33 votants (27 présents – 6 procurations) :

Résultat du vote : 0 abstention – 33 pour

Le projet de convention de cession de matériel est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 24/09/2019

Le procès verbal de séance du 24/09/2019 est soumis à l'approbation du conseil :

33 votants (27 présents – 6 procurations) :

Résultat du vote : 0 abstention – 33 pour

Le procès verbal de séance du 24/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS BUDGET 2020

M. BATOUFFLET signale que l'IUT est en attente des arbitrages.

F. MAZZUCHELLI ajoute que concernant le BR2, l'agence comptable a rencontré des difficultés avec l'outil SIFAC.

F. MAZZUCHELLI rappelle également le contexte difficile lié au manque de responsable financier.

Retours concernant le budget 2020 :

Le PFR (prélèvement sur fond de roulement) en équipement est bloqué.

Le BR1 sera voté au CA du 09/03/2020 uniquement pour les reports techniques et non les recettes nouvelles.
Une commission budgétaire se tient ce jour.

La dotation de fonctionnement s'élève à 495 336 €

L. DAVENNE demande si cette somme concerne tout l'IUT.

M. BATOUFFLET répond par la positive.

36 600 € supplémentaires ont été alloués par le Ministère à l'Université et réfléchés à l'IUT pour la création des nouvelles formations.

F. MAZZUCHELLI ajoute que 12 200 € sont inscrits au BR2, les 24 700 € restant sont en attente de négociation.

B. BENDAOUD déplore l'absence de documents relatifs au budget.

F. MAZZUCHELLI répond que les éléments ont été obtenus ce jour.

P-L. SAUNIER ajoute que, de manière générale, il serait souhaitable que les documents relatifs au budget soient transmis avant les conseils.

S. EUILLET demande si la répartition entre les lignes se fait au moment du conseil de l'IUT.

M. BATOUFFLET répond qu'il a été décidé cette année de réunir les responsables de ligne pour effectuer les arbitrages en fonction des coefficients concernant ce point particulier. Une présentation et une approbation en conseil de Direction sera faite en janvier. Les propositions sont entérinées en conseil d'IUT.

F. MAZZUCHELLI précise que les grandes masses ont été vues en conseil de direction.

M. BATOUFFLET ajoute que les éléments financiers sont généralement à disposition pour le conseil d'IUT qui se tient au mois de novembre. Or cette année ce n'est pas le cas.

F. MAZZUCHELLI informe que concernant le BR2 les demandes ont été exaucées. Des recettes nouvelles de 53 644€ en taxe d'apprentissage ont été reçues. La création de TC a été ouverte en engagement pour un montant de 266 000 € qui a été justifié en équipement et en autorisation d'engagement.
Les travaux de rénovation d'un appartement de fonction sont à faire. Le coût devait être estimé pour l'élaboration du BR2.

S. EUILLET demande si le budget de chaque formation sera abordé et notamment la répartition entre les formations.

M. BATOUFFLET répond que ce point sera discuté en réunion avec les responsables de lignes.

S. EUILLET souhaiterait que soit abordé le mode de répartition, le constat étant fait d'une baisse importante pour le département Carrières Sociales par rapport aux années précédentes. L'enveloppe globale est-elle identique à l'année précédente et est-il possible de connaître l'évolution de cette enveloppe afin de prévoir et faire fonctionner le département correctement ?

M. BATOUFFLET répond que l'enveloppe devrait être légèrement supérieure. L'an dernier certains éléments avaient été sortis du fonctionnement notamment la restructuration du parc informatique qui n'est donc plus à la charge des départements à l'exception des PC d'enseignants-chercheurs.

F. MAZZUCHELLI ajoute également que des lignes ont été créées, notamment la ligne Relations Internationales et une ligne pour les salons. De plus les demandes d'équipement hors PPI et PFR ne rentrent pas dans les lignes de fonctionnement.

M. BATOUFFLET précise que l'enveloppe d'investissement reçue l'année précédente était très importante, elle sera sûrement inférieure cette année.

F. MAZZUCHELLI ajoute que pour le mode de répartition, ce qui est notamment pris en compte sont les effectifs sur les 3 dernières années connus au moment des remontées SISE (au 15/01).

S. EUILLET demande que soit pris en compte la survie des petits départements qui ont eux aussi des frais de fonctionnement qui peuvent être indépendants du nombre d'étudiants.

M. BATOUFFLET répond que ce point sera à prendre en considération lors de la réunion avec les responsables de lignes.

P-L. SAUNIER demande que les éléments puissent être transmis en avance.

B. BENDAOUD comprend que le budget investissement devrait être à la baisse et demande qui de l'université ou de l'IUT perçoit la FC TVA. En effet l'IUT reçoit une dotation sur laquelle il investit et n'est donc pas redevable de la TVA, par conséquent il y a reversement. La question est de savoir si ce reversement est versé à l'Université ou à l'IUT.

M. BATOUFFLET estime qu'à sa connaissance l'IUT ne perçoit rien.

B. BENDAOUD demande si des négociations pourraient s'ouvrir sur ce point. En effet cela veut dire que sur chaque investissement l'IUT perd des sommes non négligeables.

M. BATOUFFLET ajoute qu'il faut essayer de discuter. Cependant les relations sont relativement bonnes avec l'Université. Il faut trouver le juste milieu entre ce que l'Université autorise spécifiquement à l'IUT et nos autres demandes.

CAMPAGNE EMPLOI

Enseignants :

3 postes de PRAG 2 postes dont les entretiens ont déjà eu lieu.
1 poste en deuxième campagne pour le remplacement de C. JACQUES (départ en retraite).

4 postes de MCF : 2 MCF : INFOCOM en 9^{ème} et 71^{ème} section.
1 MCF : TC en 6^{ème} section.
1 MCF : GMP en 60^{ème} section (échange de poste entre GMP et UFR SITEC permet ce recrutement).

BIATSS :

- Le poste de jardinier est mis au concours
- La demande de rehaussement du poste de responsable RH B en IGE pour 2020 a été refusée, N. POPELIER ayant obtenu le concours d'ASI et nommée au 1^{er} janvier 2020.
- Le poste de responsable financier est vacant.
- Pas de candidature pour le poste de technicien catégorie B. Ouverture au concours interne (remplissant des conditions d'ancienneté dans la fonction publique).
- 2 agents sont concernés par un recrutement sans concours Opérateur logistique.
- Promotion par concours interne des postes de catégorie C contractuels.

C. BOUGAN rappelle la demande faite de renforcer le service Relations Entreprises.

F. MAZZUCHELLI répond qu'il ne s'agit pas d'un poste vacant. En revanche il est effectivement envisagé de renforcer le service informatique et le SRE. Le support de poste technicien de M. TORDJMAN qui travaille pour l'UFR SITEC sera récupéré en janvier pour recruter au service informatique. L'UFR SITEC récupèrera l'agent sur un poste qui sera créé par l'Université. En effet l'Université peut créer des emplois de catégorie B dans le cadre LMD4.

Nous aurons ensuite un poste LMD4 grâce auquel il est envisagé de renforcer le SRE sur ressources propres.

C. BOUGAN demande s'il s'agira par conséquent d'un contractuel.

F. MAZZUCHELLI répond par la positive. Il en sera de même pour le service informatique.

M. BATOUFFLET précise que les emplois sur ressources propres ne permettent de recruter que des agents contractuels, ne s'agissant pas de postes d'État.

Les postes d'État sont financés par l'État. Pour l'IUT environ 11 000 000 € de masse salariale État sont alloués pour rémunérer ces postes État. La possibilité est donnée de financer des emplois contractuels sur ressources propres. Il n'est pas autorisé de recruter un titulaire sur ressources propres.

M. BATOUFFLET rappelle l'historique des DUT et la diffusion du nouvel arrêté de licence professionnelle modifiant le statut des DUT et fait part des nombreuses inquiétudes relatives aux attendus de cet arrêté.

P. SOREL informe que le CNESER est en désaccord avec la mention de « 70% de réussite obligatoire » inscrite dans l'arrêté.

R. COHEN demande quand est fixée la mise en place du BUT.

M. BATOUFFLET répond que le BUT sera mis en place pour la rentrée 2021.

M. BATOUFFLET ajoute que le climat est très tendu et rappelle la démission de la CCN. L'ADIUT a voté pour à 90%, or certains éléments n'étaient pas transmis avant ce vote comme la délivrance du BUT dévolue aux présidents d'université et non plus aux directeurs d'IUT. Beaucoup de directeurs font désormais marche arrière et votent des motions en conseil d'IUT.

R. COHEN s'inquiète et estime que la qualité du diplôme ne sera plus la même.

T. FORGE ajoute que le problème est que le Ministère souhaite que les étudiants ne poursuivent pas leurs études.

A. DE CAGNY demande s'il est entendu que les BTS puissent intégrer le BUT. Beaucoup d'écoles d'ingénieurs intègrent aussi bien des BTS que des DUT.

F. PABLO précise que la 3^{ème} année du BUT serait très difficile pour les BTS.

S. EUILLET demande quel sera le sort des départements qui ne proposent pas de licence professionnelle. Quelle sera le cadre de la 3^{ème} année ? S. EUILLET s'inquiète de la reconnaissance de ce diplôme dans le paysage de l'offre de formation.

A. LE DUS demande que devient la licence professionnelle dans ce cadre.

F. PABLO répond qu'elle correspondrait à la 3^{ème} année du BUT.

Après discussion, M. BATOUFFLET soumet la proposition de motion au vote du conseil :

« Le Conseil de l'IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre, réuni le 26 novembre 2019, a pris connaissance du projet d'arrêté portant réforme de la Licence professionnelle.

Le conseil réaffirme (cf. motion du 11 juin 2019) son opposition à l'inscription du DUT180 dans le projet d'arrêté de licence professionnelle en date du 3 octobre 2019 sous le nom d'usage « Bachelor Universitaire de Technologie ». Il s'inquiète également de certaines dispositions d'ordre général ou spécifique proposées concernant les points suivants :

- « Le Bachelor Universitaire de Technologie s'appuie sur des programmes nationaux à hauteur de 2/3 du volume horaire global. » (Art.17) : **le programme national doit déterminer l'ensemble du volume et non les 2/3,**
- « au moins 75% de ces activités de formation seront dirigées et encadrées » (art.17) : **ambiguïté de la formulation qui laisserait la possibilité de n'exécuter que 75% de la maquette,**
- « l'accueil d'au moins 50% de bacheliers technologiques en première année d'un IUT et la réussite d'au moins 70% d'entre eux, » (art.17) : **le taux de bacheliers technologiques est irréalisable sur certaines spécialités ou/et sur certains bassins de recrutement. Le taux de réussite ne peut être qu'un objectif et non une injonction,**
- L'objectif d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle est fixé au minimum à 50% » (art. 10) : **la formation n'a aucun moyen d'action sur le taux d'insertion professionnelle,**
- « Aux enseignements en présentiel ou selon des modalités équivalentes s'ajoutent au total 600 heures de projets tutorés et entre 22 et 26 semaines de stages » (art.17) : **volume important nécessitant des moyens pour l'encadrement.**
- « Au moins 25% d'enseignants exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle » (art. 10) : **impossibilité matérielle de trouver ces enseignants (manque d'attractivité, rémunération faible),**
- « La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique ». (Art. 12) : **Financement obligatoire d'une certification par les étudiants,**
- « Les mises en situation professionnelle notamment projets tutorés et stages représentent au minimum 1/3 des ECTS » (art. 10) : **le DUT dispose actuellement de 20 ECTS sur 120 pour la partie professionnelle, le poids deviendrait trop important et serait discriminant (encadrement différent, moyens différents, entreprise différente),**

- « Les décisions d'accréditation des licences professionnelles sont prises après une évaluation conduite par le Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) » (art. 16) : *l'évaluation doit continuer à être effectuée par la CCN et les CPN,*

Le projet de « DUT180 » ne saurait justifier le renoncement de ces spécificités qui constituent le socle intangible d'un modèle agile au service d'une offre universitaire technologique professionnalisante de qualité. En l'absence d'un nouvel arrêté spécifique à un diplôme de grade de licence délivré exclusivement dans les IUT reprenant l'article 17 du présent projet d'arrêté de licence professionnelle amendé des points cités ci-dessus et de l'ajout des modalités de contrôle de connaissances et compétences, le conseil de l'IUT demande à conserver l'arrêté actuel relatif au diplôme Universitaire de Technologie plébiscité par l'ensemble des protagonistes (lycéens, étudiants, parents, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, partenaires socio-économiques). »

30 votants (25 présents – 5 procurations) :

Résultats du vote :

30 votants : 29 pour / 1 abstention

La motion est adoptée à la majorité des votants.

AVIS SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL PARCOURSUP

Départs : D. QUEIROS CONDÉ – R. COHEN – L. DIETLIN
27 votants (22 présents - 5 procurations)

CAPACITES D' ACCUEIL PARCOURSUP 2020

FORMATIONS	CAPACITÉ ACCUEIL Total	NEO-ENTRANTS Places disponibles affichées sur PARCOURSUP	REDOUBLANTS PRÉVUS	ÉTUDES EN France
GMP FI	72	60	12	0
GMP FA	24	20	4	0
GTE FI	72	72	5	5
GTE FA	24	24	0	0
GEII	84	74	8	2
MDL	52	47	5	0
CS	24	22	2	0
GEA FI	48	43	5	0
GEA FA	15	14	1	0
TC	84	79	5	

Quelques précisions sont apportées concernant les DUT GEA et GTE :

GEA FI : 48

La capacité du DUT GEA en formation initiale a été minorée en raison des incertitudes concernant les locaux alloués au département sur le campus de Nanterre. Le choix a été fait de composer des groupes de TD plus petits afin d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

P-L. SAUNIER rappelle que certains TD se font actuellement dans une salle de réunion peu adéquate pour l'enseignement.

Il est rappelé que le nombre de places disponibles sur Parcoursup pourra être augmenté a posteriori de la phase initiale.

GEA FA : 15

La capacité du DUT GEA en apprentissage a été minorée pour les mêmes raisons invoquées que la formation initiale. De plus la taille de l'équipe est insuffisante pour le suivi des apprentis à 24.

GTE : 72 (total) / 72 (néo entrants)

Le département GTE inscrit un surbooking sur Parcoursup. Ce surbooking est validé sous réserve du maintien à 3 groupes de TD.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote du conseil : 27 votants (22 présents – 5 procurations).

Résultat du vote : 27 pour - 0 abstention

Les capacités d'accueil Parcoursup 2020 sont approuvées à l'unanimité.

AVIS SUR LES STATUTS DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE VILLE D'AVRAY

Départ : N. CALLIES
26 votants (21 présents - 5 procurations)

Le statut de la Bibliothèque de l'IUT est une Bibliothèque Intégrée au SCD.
La COMDOC a demandé le passage à un statut de bibliothèque associée.

<u>L'OBJECTIF de l'université a été :</u> de proposer un service documentaire unifié permettant une politique d'acquisition concertée et l'optimisation des ressources documentaires. L'intégration des bibliothèques permettait de mutualiser des acquisitions onéreuses, d'élargir l'offre et d'en favoriser l'accès. 2 axes de collaboration ont été proposés : <ul style="list-style-type: none">- Collaboration technique, concernant la gestion documentaire (SIGB Système Intégré de Gestion des Bibliothèques – logiciel Aleph)- Mise en disposition des ressources électroniques acquises par le SCD On peut s'interroger aujourd'hui si le statut de BU intégrée correspond toujours au fonctionnement actuel car l'outil informatique de gestion (Aleph) est utilisé par toutes les bibliothèques de l'université indifféremment de leur statut, associé ou intégré et que les BDD spécialisés pour Science de l'Ingénieur sont financées par VdA.	
Bibliothèque intégrée (au SCD service commun de la documentation)	Bibliothèque associée (au SCD service commun de la documentation)
<ul style="list-style-type: none">- ses crédits et son personnel relèvent directement du SCD - mise à disposition de locaux, si manque de moyens	<ul style="list-style-type: none">- participe à la politique documentaire de l'établissement, notamment par le biais du signalement de ses collections dans le catalogue commun, mais ses crédits et son personnel restent ceux de la composante de l'université (Institut, UFR, Laboratoire, ...) dont elle dépend.
<ul style="list-style-type: none">- Ces bibliothèques intégrées sont transférées avec leurs moyens en collections, en budget et en personnel	<ul style="list-style-type: none">- Ces bibliothèques communiquent au SCD concernant leur fonctionnement- Ils fonctionnent sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du service commun
Forme de coopération	
PAR CONVENTION	SANS CONVENTION
La convention d'une bibliothèque intégrée traite les locaux, les collections – le budget et le statut administratif Pour la bibliothèque de l'IUT il s'agit d'une charte d'intégration signé entre le Directeur du PST et le directeur du SCD	Pour les bibliothèques associées il n'y a pas de convention C'est un statut de bibliothèque de composante
Locaux : en principe les locaux de toute bibliothèque intégrée doivent être maintenus par le SCD Vue la situation hors campus de Nanterre, la gestion des locaux est assurée par l'IUT - frais de réseaux et de téléphone, informatique, logistique.	Locaux : maintenus par la composante La gestion des locaux est assurée par la composante
Collections Possibilité de transfert de collection à la BUFR pour faire gagner de la place à la BU intégrée – Étant donnée le	Collections Pas de transfert de collections

<p>domaine spécifique « Science et Technologie », la BU IUT n'a jamais demandé de transfert de collections Offre des ressources papier / électroniques, spécifiques à l'IUT / UFR SITEC et financée par PST = versement du budget doc à la BU au SCD</p> <p>Gestion SIGB de la BU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au catalogue - Politique documentaire de l'université - Documentation électronique (les abts sont établis et financés par le PST) 	<p>L'offre des ressources papier / électroniques, spécifiques à la composante est financée par la composante = <u>pas de versement du budget doc à la BU au SCD</u></p> <p>Gestion SIGB de la BU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au catalogue - Politique documentaire de l'université - Documentation électronique <p>Ils fonctionnent sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du service commun.</p>
<p>Personnel / formation</p> <p>L'intégration d'une bibliothèque est très rarement accompagnée du transfert de personnels existants formés aux techniques des bibliothèques ;</p> <p><u>Pour PST gestion de personnel relève du SCD</u> Formation des personnels par des personnels de la BU Recherche de moniteurs aussi bien par le SCD que par l'IUT, gestion des dossiers par le SCD</p>	<p>Personnel / formation</p> <p><u>Gestion des personnels – par la composante</u></p> <p>Formation des personnels par des personnels de la BU</p>
<p>Budgets d'acquisition Négociation annuelle entre les responsables d'acquisitions du SCD et le directeur du PST Engagement voir charte</p>	<p>Budgets d'acquisition gérés directement par la composante</p>

D. LAUTRU s'interroge et souhaite savoir qui devra supporter les coûts des bases de données.

M. BATOUFFLET demande qu'un chiffrage de ces coûts soit fait par la COMDOC.

La proposition de changement de statut de la BU est soumise au vote du conseil : 26 votants (21 présents – 5 procurations).

Résultat du vote : 0 abstention - 25 pour – 1 abstention

La proposition de changement de statut de la BU en Bibliothèque associée est approuvée.

EXAMENS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Départs : P. MOINGEON – N. NANTIER – I. COLOMBIER
25 votants (19 présents - 6 procurations)

• DEMANDE DE SUBVENTION ADVEVA

Cette année le véhicule participera à deux compétitions, l'EDUC'ECO et l'ECOMARATHON SHELL, la première se déroulera à Valenciennes et la seconde en Angleterre, le lieu n'est pas encore défini. 10 étudiants participeront à cette aventure, les efforts sont principalement orientés sur la partie électronique et la consolidation des modifications mécaniques de l'année passée.

Nous venons vous demander, comme par les années passées, votre soutien pour ce projet. Cet effort commun nous conduira à représenter l'IUT durant les compétitions ECOMARATHON SHELL et l'EDUC'ECO à Valenciennes dans les meilleures conditions ce qui nous aidera à améliorer nos performances des années passées. Cette demande chiffrée à 3000 €, nous permettra de couvrir une partie des frais de déplacement et de logistique durant le challenge SHELL ECOMARATHON.

Nous avons réduit notre demande à 3000€ cette année contre 3500€ les années précédentes, et ce sur l'ensemble de nos demandes Cette subvention permettrait de limiter le tarif par apprenti à 264,53 €, contre 364,53 € sans ce soutien de l'IUT.

La demande est soumise au vote du conseil : 25 votants (19 présents – 6 procurations)

Résultat du vote : 0 abstention - 25 pour

La subvention de 3000 € est accordée à l'unanimité.

• DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE GEA

Le département GEA souhaite organiser un voyage pédagogique en Angleterre. Ce voyage, organisé et encadré par la professeure titulaire en anglais du département, Madame Kermagoret, sera proposé aux apprentis du DUT GEA 1^{ère} année. **Le nombre de participants prévu est de 6 apprentis.**

Ce voyage est un premier pas du département GEA pour une ouverture vers l'international. Nous aimerions dans le futur développer un partenariat de type Erasmus+ avec une université anglaise afin que nos étudiants puissent appréhender un cadre universitaire différent. Sur le long terme, nous espérons pouvoir donner la possibilité à nos étudiants de faire un semestre à l'étranger.

Objectifs du séjour

Le but de ce voyage est de mettre dans une situation d'application pragmatique de leurs compétences langagières et d'acquérir des compétences civilisationnelles. Faire l'expérience de la vie quotidienne permet de mieux comprendre et interagir avec des locuteurs natifs.

Le point principal est de permettre aux étudiants de passer une journée d'immersion en entreprise pour appréhender une autre façon d'envisager l'entreprise. Nous avons contacté une entreprise qui fournit des logiciels et des solutions pour tout ce qui touche le domaine des paiements et du traitement des salaires et nous sommes en attente de confirmation de leur part.

Le département sollicite le Conseil d'IUT pour participer au financement de ce voyage à hauteur de 100 € par apprenti participant au voyage, soit une subvention totale de 600 €.

Cette subvention permettrait de limiter le tarif par apprenti à 264,53 €, contre 364,53 € sans ce soutien de l'IUT.

La demande est soumise au vote du conseil : 25 votants (19 présents – 6 procurations)

Résultat du vote : 0 abstention - 25 pour

La subvention de 600€ est accordée à l'unanimité.

• DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LUEUR D'ESPOIR

Le projet humanitaire Lueur d'Espoir rencontre quelques difficultés de financement suite à une enveloppe réduite accordée par le Conseil Régional (100 000€ accordés au lieu de 138 800€).

Afin de finaliser ce projet et s'assurer de la faisabilité de partir sur place Lueur d'Espoir demande une subvention exceptionnelle de 15 000€.

La demande exceptionnelle est soumise au vote du conseil : 25 votants (19 présents – 6 procurations)

Résultat du vote : 0 abstention - 25 pour

La subvention de 15 000 € est accordée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

▶ **Poubelles**

T. FORGE demande la possibilité d'installer des poubelles de tri.

▶ **Communication**

A. PENTEK demande plus de communication directe aux étudiants.

▶ **Espace de travail**

A. PENTEK demande l'installation d'espace de travail pour les étudiants.